



Conseil communal Penthalaz

Séance du 29 octobre 2007

Composition du bureau

Monsieur André Borgeaud, Président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jérôme Ischi, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

* * *

Monsieur André Borgeaud, Président, salue l'assemblée et donne la parole à M. Philippe Dind, Syndic d'Essertines-sur-Yverdon venu présenter le projet réalisé au sein de sa commune sur le thème :

« Promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables »

Ce projet « Ecobonus » a vu le jour au début de l'année 2002. Comme pour tout nouveau projet, il a fallu éditer un règlement mis en place par la Municipalité en collaboration avec le Conseil communal et un groupe de citoyens.

Le principe de ce projet étant de verser une contribution financière à toute personne qui construit une habitation dans le respect de l'environnement, c'est-à-dire faisant preuve d'un réel effort pour équiper sa maison de façon écologique, au-delà de ce qu'exige la loi.

Une séance d'information à la population a ensuite eu lieu afin de présenter ce projet.

Les personnes intéressées qui désirent profiter de ce bonus, doivent déposer un dossier auprès de leur Municipalité qui l'analyse. Des points sont ensuite attribués en fonction de l'effort « écologique » investi. Un point représentant une certaine somme (dans ce cas Fr. 4.--).

La Municipalité fait ensuite part de la somme allouée ou non.

M. Philippe Dind, termine ce bref exposé en rappelant qu'il est important pour la Municipalité d'Essertines-sur-Yverdon de pouvoir s'adapter, à tout moment, aux nouvelles avancées dans ce domaine.

Monsieur André Borgeaud, Président, remercie M. Philippe Dind, Syndic d'Essertines-sur-Yverdon, pour sa présentation et ouvre la séance du Conseil communal à 20h10.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 46 Membres excusés : Mme Laurence Fischli et M. Michel Anger
Absents : MM. Roland Jaeger et Gilbert Python
Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- PV de la séance du Conseil communal du 11 juin 2007.
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. André Borgeaud poursuit par une information.

Deux jurés cantonaux ont été élus dans notre commune. Il s'agit de Mme Sylvette Grandchamp et de M. Roland Jaeger qui sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, tient à apporter une précision concernant le préavis de la Cure (préavis n° 19-2007). En effet, celle-ci n'a pas été construite en 1952 comme écrit dans ce préavis mais bien en 1942.

Au sujet du personnel communal : le service extérieur est à nouveau au complet.

M. Christian Nussbaum, en congé maladie, est remplacé partiellement par M. Georges Badoux et, au bureau du contrôle des habitants, par Mme Murielle Duperrex.

Mme Marianne Guerry a fait valoir son droit à la retraite au 28 février 2008.

Deux postes ont été mis au concours. Il s'agit d'une part d'un poste d'huissier de police à 50% et d'autre part d'un poste à 100% pour le contrôle des habitants et la police des étrangers.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le développement économique et du tourisme, la Municipalité a décidé de renoncer à la taxe de séjour qui rapportait environ Fr. 3000.-- par année, grâce au camping. Avec la nouvelle loi, il faudrait en effet se regrouper en association intercommunale.

Après avoir frôlé sa dissolution, l'USL a retrouvé un nouveau président en la personne de M. Christian Martinetti qui a repris ce poste de main de maître.

La Municipalité a décidé de nommer, en qualité de commission permanente, le comité de rédaction du journal « Le Cancanier ».

M. Yvan Rochat, Municipal, n'a pas de communication.

M. Yves Jauner, Municipal, nous parle des jubilaires de la commune.

4 personnes ont fêté leur 90 ans et un couple a célébré ses 50 ans de mariage. Leurs noms paraîtront dans le prochain journal « Le Cancanier ».

Après une longue gestation, le nouveau site Internet de la commune a vu le jour au début du mois de juillet. Suite à un problème survenu le 1^{er} août sur ledit site, des mesures de sécurité strictes ont été mises en place. Ce contretemps a engendré un retard dans la mise en place des pages réservées aux sociétés locales qui devront patienter jusqu'en novembre pour voir apparaître leur page sur le site de la commune.

ASICOPE. Le comité continue de se réunir toutes les deux semaines. Il y a un manque de place évident sur le site de Cossonay. Le projet de 6 classes à construire sur le local des pompiers, mené par la Municipalité de Cossonay-Ville, a été bloqué par le tribunal administratif.

Les membres du dicastère « construction » de l'ASICOPE étudient les possibilités d'extension sur ledit site, soit par l'agrandissement des locaux existants, la modification de certains locaux et/ou par de nouvelles constructions.

La nouvelle configuration des transports scolaires due à l'harmonisation des horaires complique considérablement la logistique. Une étude en collaboration avec le transporteur est en cours afin d'en diminuer les coûts.

Une commission a été nommée lors du dernier Conseil intercommunal ASICOPE ; elle est chargée de l'étude du règlement du conseil d'établissement (ancienne commission scolaire). Ce règlement devra être adopté par le Conseil communal.

Concernant la loi d'accueil de jour des enfants (LAJE), un groupe de travail a été constitué au sein de l'ARC. Ce groupe constitue une entité décisionnelle propre à retenir la solution qui lui semble la plus appropriée pour répondre aux exigences de la loi et aux possibilités des communes. La proposition du réseau d'accueil des enfants dans la région de Cossonay sera soumise aux Municipalités des communes concernées prochainement. Celles-ci devront se prononcer sur le choix d'appartenance ou non à ce réseau qui sera mis en place en 2009.

La Municipalité a décidé d'offrir à tout le personnel communal le vaccin contre la grippe. Cette action se déroulera jusqu'à mi-novembre en collaboration avec la pharmacie de la Venoge.

Un cours d'auto examen des seins, organisé en collaboration avec ProFamilia, aura lieu le 3 décembre 2007.

L'éclairage des terrains de football B et C est en place pour les 6 prochains mois, soit jusqu'à la fin du mois de mars 2008.

Après acceptation par le canton, l'ancienne station de pompage pourra être conservée. Elle subira quelques transformations pour devenir un local technique pour la société de tennis de Penthaz.

M. Michel Girod, Municipal, donne quelques informations sur les constructions et les différents chantiers en cours.

- Pour le quartier des « Vignettes », 6 immeubles sur 8 ont été contrôlés.

- Pour le quartier de « Dessous-La-Ville », le périmètre 1 (3 premiers bâtiments) a également été contrôlé.

Ces deux quartiers génèrent donc de nouveaux habitants.

- Pour le quartier de « Maisons-Neuves », tout est relativement en ordre.

- Pour le quartier de « Loëttaz-Barges », la première pierre a été posée. Il devrait donc y avoir à l'avenir, 150 appartements supplémentaires, représentant environ 450 habitants.

Concernant les travaux en cours, l'étude du plan d'affectation, donc du plan de zones de la commune est déjà bien avancée, mais il faudra attendre le printemps 2008 pour être informé des éléments pris en compte.

Pour la modération du trafic, si le préavis à l'ordre du jour de ce Conseil est accepté (préavis n°23-2007), c'est toute la suite des travaux de sécurité de la commune qui va être mise en œuvre. Suite à des demandes formulées par des citoyens au sujet du comportement de certains « fanjo du goudron », notamment au village, M. M. Girod les rassure : toute la planification est en route et la Municipalité veille à ce que le nécessaire soit entrepris dans un délai tout à fait raisonnable.

La Protection Civile de la région a fêté ses 10 ans au mois de septembre.

Pour revenir sur la fusion du corps des sapeurs pompiers de Penthaz-Penthaz-Daillens, un nouveau préavis est présenté lors de ce Conseil (préavis n° 26-2007). Cette fusion a déjà généré l'intérêt d'autres communes avoisinantes à venir se joindre à Penthaz-Penthaz-Daillens, notamment les communes de Mex et Vufflens-La-Ville.

Le 17 octobre 2007 a eu lieu la démolition du bâtiment « Salomon » ; tout s'est bien passé. Il faudra cependant patienter jusqu'au 30 novembre 2007 pour que les travaux de reddition de la place soient terminés. Un exercice de collaboration entre la Protection Civile, les sapeurs pompiers, des personnes du groupe sanitaire de Lausanne ainsi que l'armée a eu lieu le 24 octobre 2007. M. M. Girod remercie encore le commandant des sapeurs pompiers, M. Thierry Burnat, pour sa parfaite organisation.

M. Frédy Mast, Municipal, parle également de la sécurité dans la commune.

L'un des points sensibles est, notamment, l'endroit où débouche le chemin de Dessous-La-Ville sur la route de la Gare. En effet, le chemin de Dessous-La-Ville n'est pas encore une route communale mais une route d'accès au chantier ; étant donné que des personnes habitent déjà dans ce nouveau quartier, la commune doit cependant considérer ce chemin comme une route communale ouverte à la circulation.

Un marquage sur la route de la Gare sera effectué afin d'améliorer un tant soit peu la situation.

Concernant les économies d'énergie électrique, notamment pour l'éclairage public, M. Fr. Mast se rendra prochainement à une séance d'informations sur ce sujet. Cette séance sera présentée par la Maison Duvoisin-Groux SA, fournisseur de la plupart des réverbères. Affaire à suivre.

Le Président remercie la Municipalité pour ces informations et passe ensuite à l'ordre du jour.

Il fait remarquer qu'il manque le point 3. à l'ordre du jour et précise qu'il sera inexistant pour ce Conseil. C'est une erreur de la part de la secrétaire qui prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser. Au point 4., il est mentionné : « Rapport de la Commission relatif à la modération du trafic à la route de la Vuy ». Il sera modifié comme suit en : « Rapport de la Commission relatif à la modération du trafic sur le territoire communal » qui est également le titre du préavis 23-2007.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec les modifications indiquées ci-dessus.

1. Nomination de la Commission « Nouveau groupement forestier ».

M. A. Borgeaud, Président, a reçu trois propositions soit :

- pour le groupement indépendant de Penthalaz : M. Pierre-Alain Epars
- pour le groupe Socialistes et Sympathisants : M. Jean-Louis Dupuis
- pour le groupe Radical-Libéral : M. Christian Martinetti

Cette nouvelle commission fonctionne avec 3 membres seulement.

M. Yvan Rochat, Municipal, en donne la raison : ce groupement forestier regroupant 14 communes, il a donc été décidé de ne nommer que 3 membres par commune.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission relatif à l'adoption d'un nouveau statut du personnel communal. (préavis n° 22-2007)

M. Daniel Traini, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. P.-A. Epars demande combien de personnes vont être engagées afin d'effectuer le travail qui ne pourra plus être fait par les employés communaux étant donné que leur nombre d'heures va diminuer mais que la quantité de travail restera la même ?

M. D. Traini répond que ce n'est pas avec 2 heures de plus ou de moins que cela va changer quelque chose au niveau des heures supplémentaires. La Municipalité désire avant tout donner un nouvel élan au personnel communal. Celle-ci a pu constater que le poste des salaires ne venait pas en tête des motivations de ses employés. En premier lieu venait la motivation qu'a l'employeur en faveur de son personnel, puis la formation et les prestations sociales. C'est sur ce dernier point que la Municipalité désire être plus attractive. Les salaires restent plus ou moins les mêmes alors que les horaires de travail seront plus attrayants. Cela donne aussi à la Municipalité l'opportunité d'engager, dans le futur, du personnel de haut vol !

Mme I. Gay-Crosier s'interroge sur la question des salaires.

Mme I. Hautier Charrotton, Syndique, lui répond que tout sera mis en œuvre afin que les salaires des employés communaux restent stables, ceci grâce à un système de compensation. Dès janvier 2009, ces compensations n'apparaîtront plus dans le contrat des employés, mais elles feront partie intégrante du salaire de base.

M. P.- A. Epars fait remarquer que selon l'art.28 du nouveau règlement, les employés communaux ne pourront plus faire partie du Conseil communal ou de la Municipalité. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil Communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 22-2007, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour:

Décide

1. d'adopter le Statut du personnel communal de Penthalaz 2008
2. d'adopter l'échelle des traitements
3. de fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2008, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 39 oui, 4 non et 2 abstentions.

4. Rapport de la Commission relatif à la modération du trafic sur le territoire communal.

(préavis n° 23 - 2007)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission de modération du trafic chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. D. Chapuis estime que, pour un tel montant, l'amortissement devrait être remboursé sur un laps de temps beaucoup plus court.

Mme I. Gay-Crosier s'interroge sur les travaux effectués sur les gendarmes couchés. Elle a bien remarqué que les pavés ont été remplacés par une bande de goudron mais n'a pas bien compris quel effet cela a eu sur les gendarmes couchés ?

M. F. Mast, Municipal, lui répond que le but de l'opération était de diminuer l'inclinaison de part et d'autre de ces gendarmes couchés ceci à la demande de la direction des cars postaux. La hauteur a été maintenue mais le franchissement est moins abrupt.

M. F. Bachmann remarque qu'il est prévu, dans les mesures de sécurisation de la commune, des pistes cyclables. Qu'en est-il à ce jour ?

M. M. Girod, Municipal, répond qu'effectivement il sera tenu compte de ce projet de pistes cyclables lors de la deuxième démarche des normes de sécurisation ce, dans la mesure des possibilités de la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. André Borgeaud, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil Communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 23 - 2007, ainsi que du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006.** (Selon catalogue, investissement "urgent" prévu dès 2007 jusqu'en 2010 à raison de Fr. 100'000.- par année).

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à **entreprendre les travaux de modération du trafic**, en 2 étapes, à savoir la zone Vuy/ch. Rouge-Sauffaz/Stade et la zone Azilly/Cheminet.
2. d'accorder à la Municipalité **un crédit total de CHF 93'000.-** pour la réalisation de ces travaux.
3. **de financer cet investissement**, par la trésorerie courante,
4. **de prélever CHF 40'000.- sur le budget 2007, et le solde net en 10 ans**, à raison d'amortissements annuels de CHF 5'300.- dès l'exercice comptable 2008.

M. P.-A. Ischi intervient en précisant qu'il s'agissait d'un montant de Fr. 10'000.-- prévu dans le catalogue des investissements, et non pas de Fr. 100'000.-- comme indiqué ci-dessus.

M. Michel Girod, Municipal, répond catégoriquement qu'il s'agit bien de la planification qui avait été faite au catalogue des investissements 2006, prévu, je cite : « Dès 2007 jusqu'en 2010 à raison de Fr. 100'000.-- par année ».

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 44 oui et 1 abstention.

5. Rapport de la Commission des finances relatif à l'arrêté d'imposition 2008.
(préavis n° 24-2007)

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances.
La discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 24 - 2007, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2008 :

1. **De maintenir** le taux d'imposition à 77,0 % de l'impôt cantonal de base pour:
 - l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers,
 - l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
 - l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
- **D'adapter** le taux des intérêts de retard de 4,0 à 5,0 %.

Et de ne modifier aucun autre poste de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2008.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la Commission relatif au règlement et à la convention du futur Corps des sapeurs-pompiers des communes de Penthaz-Penthaz-Daillens
(préavis n° 26-2007)

M. Gilles Rochat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée. Le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis N° 26 - 2007 relatif au règlement et à la convention du futur corps des sapeurs-pompiers des communes de Penthaz - Penthaz - Daillens, entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver la fusion du Corps des sapeurs-pompiers de Penthaz - Penthaz - Daillens
- d'adopter la Convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours des communes de Penthaz - Penthaz - Daillens
- d'adopter le Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours, applicable aux communes citées ci-dessus.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Information de la Municipalité concernant le contrat de prestation avec la gendarmerie vaudoise.

M. Fr. Mast, Municipal, nous fait part de cette information.

Suite à de nombreuses remarques, la Municipalité a décidé de prendre en main le problème de la sécurité dans notre commune. Une étude a été menée, elle se divise en 4 points :

- modération du trafic
- commission de sécurité : Quelle sécurité pour notre village ?
- révision du règlement de police
- photographies des jeunes de Penthalaz

Deux commissions ont été nommées, soit la Commission de modération du trafic et la Commission de « Sécurité ».

Concernant la photographie des jeunes de Penthalaz, cette action est liée aux districts de Cossonay, Orbe et La Vallée sous la direction de M. Etienne Roy, Préfet d'Orbe.

Les éléments suivants sont des points sensibles pour notre commune, manquant de contrôles réguliers :

- Présence aux abords de l'école et de la Gare
- Parking
- Circulation des véhicules sur les chemins d'amélioration foncière.

La Commission « Sécurité » et la Municipalité ont finalement opté pour un changement drastique du service de police à Penthalaz afin de répondre à la situation générale actuelle, aux besoins et aux souhaits de la population.

Le service de police est purement et simplement supprimé et de ce fait, le poste d'agent de police.

De commun accord avec les communes concernées, la convention TRIOPAN a été dénoncée, celle-ci n'ayant plus sa raison d'être.

Ces modifications seront compensées par un contrat de prestations avec la Gendarmerie vaudoise, qui représente un emploi à temps plein, entrant en vigueur au 1er mars 2008. Il en découlera une présence policière accrue.

Un poste à 100% d'employé(e) de commerce, pour le contrôle des habitants et le bureau des étrangers ainsi qu'un poste à 50% d'aide de police, lié au 5^e processus pour toutes les tâches extérieures, le contrôle du parage des véhicules, etc.. sont mis au concours. Ceci est parfaitement justifié par rapport aux objectifs fixés, à l'augmentation du nombre d'habitants et aux tâches administratives remises par le canton aux communes. Tous ces changements ont naturellement aboutis à la révision totale du règlement communal de police sur lequel la Municipalité et la Commission de « Sécurité » vont travailler sans tarder.

Bien que cet objet soit de compétence municipale, M. André Borgeaud, Président, demande la lecture du rapport de la Commission de « Sécurité ».

M. Joël Cavat, rapporteur, lit le rapport de la Commission de sécurité chargée, dans un premier temps, de l'étude de cet objet.

M. André Borgeaud ouvre la discussion.

M. P.-A. Epars remarque que la mise au concours du poste à 50% dans la presse fait part de tâches administratives alors qu'il n'a pas été présenté comme tel dans l'information de M. Fr. Mast. S'agit-il du même poste ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, précise qu'effectivement ce poste à 50% est lié au contrôle des stationnements, etc...en collaboration avec la commune de Daillens. La Municipalité désirerait que cette personne puisse également aider au bureau pour différentes tâches administratives courantes, dans la mesure du possible.

M. Didier Chapuis demande si la personne à 100% pourrait également seconder la personne au poste à 50% ?

La Municipalité lui répond que ceci n'a pas été prévu de telle façon. C'est pourquoi, Penthaz et Daillens se sont associés afin que la personne engagée puisse, en cas de besoin, fonctionner sur les deux communes.

8 .Postulat relatif à la modification de l'appellation de la gare CFF.

M. Joël Cavat, auteur dudit postulat le lit à l'assemblée.

Le Président donne la parole à la Municipalité afin de connaître son avis sur ce postulat dont elle a eu connaissance préalablement.

Mme I. Hautier Charrotton déclare que la Municipalité est d'accord d'entrer en matière sur ce projet, toutefois elle demande à ce qu'une étude soit entreprise pour connaître le coût de l'opération.

M. A. Borgeaud, Président, soumet ensuite la question aux Conseillères et Conseillers.

Le postulat est porté en vote.

Résultats du vote : Le postulat est accepté par 44 voix et 1 abstention.

9. Propositions individuelles.

M. André Borgeaud, Président, procède à la nomination d'une nouvelle commission. Il s'agit de la Commission du règlement d'occupation des logements à loyers modérés. Il a reçu les propositions suivantes :

- pour le groupe Socialiste et sympathisants : Mme Delphine Probst, MM. J.- Fr. Perusset et P.- A. Ischi
- pour le groupe Radical-Libéral : Mmes Isabelle Gay-Crosier et Laurence Fischli
- pour le GIP : MM. Daniel Traini et Antonio Gatto.

Les propositions pour cette nouvelle Commission sont soumises au vote.

Résultats du vote : ces membres sont élus à l'unanimité.

Les membres du Conseil qui n'auraient pas encore reçu le nouveau règlement du Conseil communal peuvent s'adresser à la secrétaire.

Le bureau électoral est convoqué le dimanche 11 novembre 2007 pour le deuxième tour des élections du Conseil des Etats. Le Président remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des élections du dimanche 21 octobre 2007.

M. J.-D. Bonny, boursier communal, demande aux Conseillères et Conseillers de bien vouloir lui transmettre leur numéro de compte postal ou bancaire afin qu'il puisse leur verser les indemnités pour l'année 2007.

Le Président demande si des personnes sont opposées à cette manière de faire ? Pas d'oppositions.

Mme La Syndique précise que cette façon de procéder est due au fait que la banque ne possède plus de guichet.

Pour la séance de préparation du prochain Conseil, la salle villageoise du Verger étant déjà occupée, M. André Borgeaud, demande à la Municipalité de proposer 3 locaux afin que les différents groupes puissent se réunir.

M. André Marendaz prend ensuite la parole. Il désire lancer un appel pour la mise en place d'un réseau de soutien aux apprentis dans notre région. Les personnes qui prendront en charge ces apprentis devront les aider, les soutenir et les suivre dans leur formation. Ces « coachs » seront épaulés par le Centre Social Régional, soutenus par le Département de la formation de la jeunesse et des cultes ainsi que par le Service de Protection de la Jeunesse.

Un deuxième appel est lancé, également par M. A. Marendaz, concernant une campagne de prévention contre le surendettement. Des « coachs » sont recherchés, toujours en collaboration avec le Centre Social Régional, pour aider des familles à établir des budgets familiaux.

Pour ces deux sujets, les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. André Marendaz, Député, ou à M. Yves Jauner, Municipal.

Mme I. Gay-Crosier demande s'il s'agit bien d'un soutien uniquement au niveau des cours professionnels ?

En effet, il s'agit d'un soutien au niveau des cours professionnels et de l'apprentissage, d'un suivi jusqu'à la fin de la formation dont ces personnes ont besoin, précise M. A. Marendaz.

M. Fr. Mast, Municipal, demande si les personnes qui bénéficieront de cette aide seront exclusivement des gens de Penthaz ?

Il s'agira principalement des gens de la région de Cossonay-Penthaz toujours selon M. A. Marendaz.

M. Ch. Martinetti demande s'il est possible d'aménager les horaires de la déchetterie, principalement le samedi entre midi et deux heures ?

La Municipalité en prend bonne note.

M. P.-A. Epars questionne M.M. Girod, Municipal, au sujet du giratoire de la gare. Qu'en est-il ?

Actuellement, la 1^{ère} mise à l'enquête qui concerne le chemin de l'Islettaz est terminée. Les travaux vont pouvoir démarrer incessamment.

Par rapport à la 2^{ème} mise à l'enquête du giratoire, il y a encore deux ou trois éléments en suspens ainsi que quelques différends à régler avec les riverains, mais l'affaire suit son cours.

M. Yvan Rochat, Municipal, rappelle la date du prochain Conseil qui aura lieu le lundi 10 décembre 2007. Il désire rencontrer les 3 personnes nommées à la Commission du groupement forestier à l'issue de cette séance pour leur donner quelques informations.

Mme Isabelle Hautier Charrotton remercie les différentes Commissions qui ont travaillé dur pour ce Conseil, ainsi que toutes les Conseillères et tous les Conseillers pour la confiance témoignée à la Municipalité. Elle désire également que la Commission pour l'occupation des logements à loyers modérés se rassemble après la séance.

M. Fr. Mast, Municipal, prévient que la Commission du plan directeur des eaux (PDE) et du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sera convoquée prochainement pour revoir le règlement de distribution d'eau potable qui date de 1964. Le but étant aussi de pouvoir facturer l'eau aux entreprises qui viennent faire de gros travaux dans notre commune.

M. M. Girod, Municipal, parle du projet COOP et du local des sapeurs-pompiers qui est lié. La Commission « achat et vente de bâtiments » sera mise sur pied dans les semaines à venir.

M. Y. Jauner, Municipal, signale que la Commission « entretien des bâtiments » sera réactivée pour la démolition du pavillon scolaire.

La parole n'étant plus demandée, M. André Borgeaud, Président, clôt la séance à 22h00.

Le Président

La secrétaire

A. Borgeaud

C. Martin